

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière adoptera à une séance subséquente le règlement 346-2023 décrétant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait prévu au troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à l'égard de la compétence de la MRC concernant la production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 12 octobre 2023.



Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 12 octobre 2023 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 octobre 2023.

Signé :



Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier